



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30 / 04 / 2024

Dossier complet le : 30 / 04 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-7938

1 Intitulé du projet

Réhabilitation et extension de l'école élémentaire de Neuf-Mesnil (59) avec création d'un restaurant scolaire et d'une salle polyvalente, et requalification des abords du site (centre-bourg).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE NEUF-MESNIL

Raison sociale

MAIRIE DE NEUF-MESNIL

N° SIRET

2 1 5 9 0 4 2 4 4 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

LEFERME

Monsieur

Prénom(s)

Daniel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public. 44. d) Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus : 63 places de stationnement dans le projet (places existantes réaménagées comprises). 44. d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés : création d'une nouvelle salle polyvalente destinée à des activités diverses et variées (sports, expositions, spectacles, kermesses...).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la restructuration et l'extension de l'école existante de Neuf-Mesnil, la création d'un restaurant scolaire et d'une nouvelle salle polyvalente, et la requalification du centre-bourg associé au projet global.

Le nombre de classes sera augmenté et les espaces extérieurs réaménagés. La création d'un tiers-lieu dédié à des ateliers créatifs et de découvertes de différents domaines extra-scolaires, est considérée dans le projet.

Les nouveaux équipements et ceux existant seront alimentés par un système de pompe à chaleur. Des panneaux photovoltaïques pourront également être installés en option sur la toiture des bâtiments afin de subvenir à leurs besoins électriques grâce à une installation en autoconsommation (55,44 kWc).

63 places de stationnement sont prévues dans le projet, incluant les places existantes.

cf. annexe 2 (description projet)

La création de nouvelles surfaces représente 1 486 m² de SDP, et 8 252 m² d'espaces extérieurs et parkings.

Les travaux de démolition représentent une surface de plancher (SDP) de 592 m².
Ils concernent : l'école primaire existante (3 classes), la salle des fêtes et son logement annexe. Un désamiantage sera réalisé au niveau de la salle des fêtes et de l'école primaire avant les travaux de déconstruction.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de restructuration et extension de l'école de Neuf-Mesnil a pour objectif secondaire de créer une liaison entre l'école maternelle existante et les extensions projetées. Ainsi, les élèves des classes maternelles pourront accéder au nouveau restaurant scolaire et à la salle polyvalente sans avoir à sortir de l'établissement, ce qui assurera un flux plus simple et sécurisé.

Le projet a également pour ambition de créer un tiers-lieu, accessible aux écoles pour des ateliers créatifs et de découvertes de différents domaines extra-scolaires, et à toute personne ou associations locales pour le partage de connaissances et savoirs-faire.

La création d'espaces extérieurs dédiés aux plantations et au jardinage permettra l'échange de connaissances ainsi que des ateliers pédagogiques et ludiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont envisagés entre décembre 2024 et juillet 2026.

Ils sont décomposés en deux tranches, détaillées en annexe 2 (cf. calendrier prévisionnel).

L'école maternelle restera en activité le temps du chantier sans délocalisation des locaux. Les classes de l'école élémentaire seront déplacées dans des bâtiments modulaires.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet permet d'augmenter les capacités des écoles : accueillir plus d'élèves allant de la maternelle à l'école élémentaire, dans un cadre sécurisé, collaboratif et collectif à travers le tiers-lieu, les espaces extérieurs et la salle polyvalente.

Le nouveau restaurant scolaire servira aux élèves des 2 écoles.

La création de la salle polyvalente requalifiera l'image du centre-bourg grâce à ses volumes, les matériaux choisis et ses couleurs. Elle servira à diverses activités : sports, expositions, spectacles, kermesse de fin d'année...

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet devrait être soumis à un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (article R 214-1 du code de l'environnement), rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature (rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol pour une surface de projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
École élémentaire	670 m ²
Restaurant scolaire	342 m ²
Salle polyvalente	412 m ²
Services généraux écoles - restauration - salle polyvalente	62 m ²
Espaces extérieurs (incluant les stationnements - 63 places)	8 252 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 14 Voie : Résidence Carlos Jeoffroy

Lieu-dit : _____

Localité : NEUF-MESNIL

Code postal : 5 9 3 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques⁽¹⁾

Long. : 0 3 ° 5 4 ' 2 1 " 6 Lat. : 5 0 ° 1 5 ' 5 1 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Neuf-Mesnil

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au PLUi de l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre en zone UB. Ce zonage concerne les zones urbaines mixtes périphérique à dominante habitat.

⁽¹⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

⁽¹⁾ Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche se trouve à environ 600 m, il s'agit du site "Bois de la Haute Lanière, bois Hoyaux et bois du Fay" (310013363). Les ZNIEFF de type II les plus proches se trouvent à 2 km pour le site "Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant" (310013731), et à 2,7 km pour le site "Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées" (310013702).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se trouve à 1 km, il s'agit du site "Massif Forestier de la Lanière" (FR3800773).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est un parc naturel régional, situé à 700 m à l'Ouest du projet. Il s'agit du PNR "Avesnois" (FR8000036).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Neuf-Mesnil est couverte par le PPBE du département du Nord adopté le 15/09/2022 pour le réseau concédé, et le 13/03/2023 pour le réseau non-concédé. L'aire d'étude est en partie recensée dans les zones d'intérêt sonore du PPBE (zone à enjeux bruit, indice < 200). L'aire d'étude subit un niveau sonore entre 55 et 65 dB(A) de jour et entre 55 et 65 dB(A) de nuit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre n'identifie pas l'aire d'étude comme un secteur à dominante humide ou zone humide (version d'approbation du 07/04/2022, cf. annexe 3), l'aire d'étude étant déjà imperméabilisée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Neuf-Mesnil est soumise au PERI pour le risque d'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau. L'aire d'étude est située en zone blanche du PERI (zone sans mesure de protection).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan d'Exposition aux Risques Inondations de la commune de Neuf-Mesnil a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 décembre 1994.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire BASIAS ne recense pas l'école de Neuf-Mesnil et ses abords immédiats. 2 anciens sites industriels ou d'activités de service sont recensés à moins de 500 m de l'école : SSP3967389 (ancien dépôt de liquides inflammables) et SSP3967554 (ancien garage).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de répartition des eaux la plus proche est la Nappe des Calcaires Carbonifères à environ 40 km.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau potable n'est présent dans ou à proximité de l'aire d'étude.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 français les plus proches se situent à 4 km au Sud-Ouest pour le site "Vallée de la Sambre" (FR3102006), et à 6 km à l'Ouest pour le site "Forêts de Mormal et de Bois de l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre" (FR3100509). cf. annexe 2 (Sites Natura 2000)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements généraux et la déconstruction de 2 bâtiments généreront un excédent de matériaux qui seront envoyés vers des filières de valorisation ou de réemploi, si possible. Les mouvements de déblais/remblais seront réalisés de façon à minimiser les évacuations de déblais. Les déchets inertes pourront être en partie utilisés sur place pour le comblement.
Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre un besoin en matériaux de construction.
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de construction sont constitués de ressources telles que sable, schiste, etc.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable sera réalisée à partir d'un nouveau branchement sur le réseau public. Les eaux pluviales de voiries et de toitures seront tamponnées ou infiltrées sur la parcelle, et l'excédent sera acheminé vers le réseau public. Le réseau des eaux usées sera raccordé sur le réseau public, et les rejets offices, hébergement et cuisine transiteront par un séparateur à graisse avant d'être évacués.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implantera sur des terrains déjà imperméabilisés. Le projet prévoit la création d'un jardin public, espace en creux densément planté, permettant d'atténuer les surfaces minéralisées imperméables de la place et des voiries proches. Les espaces verts seront pensés de façon à favoriser le développement spontané d'essences et d'espèces locales. Les essences végétales mises en œuvre seront en adéquation avec les végétaux présents sur le site. Des arbres seront également plantés.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 4 km au Sud-Ouest du projet. Les espèces d'oiseaux caractéristiques des sites Natura 2000 à proximité du projet sont à la recherche de zones végétales denses et de zones humides. Le projet se situe sur une parcelle aménagée au sein de l'urbanisation de la commune. Le projet n'aura pas d'incidences sur la faune et la flore des sites Natura 2000 environnants (cf. annexe 2).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension de l'école s'effectue sur une zone déjà imperméabilisée et urbanisée, identifiée zone UB par le PLUI de l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (zone urbaine mixte périphérique à dominante habitat).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude ne se trouve pas sur une zone soumise à des mesures de prévention liée à la présence d'ICPE ou de sites et sols pollués. Certaines parties du territoire de la commune sont traversées par des canalisations transportant du gaz naturel, à proximité de l'aire d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'étude est dans une zone d'aléa sismique modéré, aléa retrait-gonflement des argiles faible, aléa radon faible. La commune de Neuf-Mesnil est couverte par un PERI. L'aire d'étude est soumise au zonage blanc (zones sans mesure de protection).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La qualité de l'air sera assurée par une ventilation naturelle et double-flux, et le choix des matériaux sera fait de façon à réduire l'exposition des enfants à des polluants chimiques ou biologiques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une mission de repérage des matériaux a conclu à la présence d'amiante dans les bâtiments existants. Le désamiantage sera réalisé avant les travaux de déconstruction.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension de l'école de Neuf-Mesnil permettra d'augmenter sa fréquentation, ce qui engendrera un trafic légèrement plus important aux heures de pose et dépose des enfants. La liaison entre écoles et restaurant scolaire assurera la mise en sécurité des enfants lors des déplacements en les isolant de la circulation. Les trafics au sein des espaces publics communaux réaménagés ne sont pas modifiés du fait du projet, mis à part pour l'accès à l'école.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des nuisances sonores seulement lors de la phase travaux (engins de chantier). Le projet dans sa phase exploitation n'engendrera pas de nuisances supplémentaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage des bâtiments, des voiries, des cheminements n'augmentera pas les émissions actuelles.
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une parcelle déjà aménagée et concernée par des émissions lumineuses.	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'un point de vue bâtementaire, les différents locaux seront équipés d'une ventilation hygiénique de type double flux avec récupération de calories sur l'air rejeté pour une rendement minimum de 75%.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront tamponnées sur site (chaussée à structure réservoir et noues paysagères), et l'excédent sera évacué vers le réseau public selon les réglementations du gestionnaire du réseau.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de voiries et de toiture seront rejetées dans le milieu naturel et vers le réseau public pour l'excédent.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le raccordement en eaux usées est suffisant. Les rejets offices hébergement (lave-vaisselle) et cuisine transiteront par un séparateur à graisse avant d'être évacués.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de déconstruction, les produits de déconstruction dits déchets inertes seront de type béton, maçonnerie, carrelage, etc... Ils pourront en partie être réutilisés sur place ou évacués en décharge. Les déchets de chantier divers (bois, plastiques, plâtre, etc) seront triés et évacués vers les filières appropriées. École et restaurant scolaire seront également sources de déchets non dangereux qui seront gérés via les collectes d'ordures ménagères locales.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un des bâtiments existant sera conservé afin de devenir l'élément patrimonial emblématique du renouveau du centre-bourg. Les espaces extérieurs créés seront dédiés aux plantations afin de requalifier les espaces publics et ceux récréatifs de la nouvelle école.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude est située sur un site déjà imperméabilisé, en partie occupé par l'école et l'espace public. Il n'y aura donc pas de changement d'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sur le territoire communal, seul le projet de réalisation de la véloroute n°31 entre Maubeuge gare et Mormal a fait l'objet d'un avis de soumission à étude d'impact le 17 septembre 2021.

Aucun impact cumulé ne pourra être observé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

Objet	Description
1	Document CERFA n°14354 relatif à l'information nominative délivrée au maître d'ouvrage ou bénéficiaire « non publié »
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux 1 et 2 de l'article R.122-5-1 du code l'environnement (casus facti), la décision administrative concernant le projet en cas par cas.
3	Un plan de gestion au budget de 122 000 ou à défaut à une échelle comprise entre 125 000 et 250 000 (il peut être d'autres caractéristiques du document d'urbanisme s'il existe).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le dossier loi sur l'eau va permettre de présenter la doctrine ERC et démontrer l'absence d'impacts résiduels notables sur l'eau et les milieux naturels.

Les matériaux seront choisis en fonction du faible impact environnemental de leur fabrication et leur capacité de recyclage, ainsi qu'à leur bonne tenue dans le temps.

Les aménagements extérieurs incluront de nouvelles plantations : noues paysagères, vivaces et graminées, arbustes, cépées multitrunks et arbres-tiges, en adéquation avec les végétaux présents sur le site. Ces nouveaux espaces permettront de créer des îlots de fraîcheur atténuant les surfaces minéralisées imperméables.

Une installation de production photovoltaïque pourra être prévue en toiture avec un objectif d'autoconsommation. L'énergie de chauffage sera produite par pompe à chaleur.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire de Neuf-Mesnil, de création d'un restaurant scolaire et d'une salle polyvalente, s'inscrit dans un projet global de requalification du centre-bourg. L'extension de l'école élémentaire existante, la liaison des deux écoles et la création du restaurant scolaire, permettront aux élèves de bénéficier d'infrastructures plus confortables et sécurisées. Le projet permettra une meilleure isolation thermique des bâtiments, ce qui les rendront moins énergivores.

De plus, le projet permettra de valoriser des surfaces de sol déjà imperméabilisées pour la construction de nouveaux bâtiments (densification urbaine).

Au vu du projet, de son contexte et de l'absence d'impacts, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 2_Notice_Annexe (comprend les annexes obligatoires mis à part l'annexe 1)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 3_Plan local d'Urbanisme Intercommunal_Commune Neuf-Mesnil Péri-urbaine	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LEFERME

Prénom Daniel

Qualité du signataire Maire de NEUF-MESNIL

A NEUF-MESNIL

Fait le 1 2 / 0 4 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)

Compléments à la demande d'examen au cas par cas déposée pour le Projet de restructuration d'une école élémentaire situé dans la commune de Neuf-Mesnil (59)

Suite à la demande émise par mail du 15 avril 2024

1. Surface du terrain d'assiette

La surface du terrain d'assiette du projet est de 10 783.2 m².

Ci-après des éléments issus de la demande de permis de construire identifiant les parcelles concernées.

3.3 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administrateur de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire¹.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 14 Voie : Résidence Carlos Jeoffroy

Lieu-dit : _____

Localité : NEUF MESNIL

Code postal : 5 9 3 3 0

Références cadastrales² :

¹ Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 10783.2

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____	Section : A D	Numéro : 6 7 8	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :	1015
Préfixe : _____	Section : A D	Numéro : 2 8 4	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :	1665
Préfixe : _____	Section : A D	Numéro : 6 2 8	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :	117
Préfixe : _____	Section : A D	Numéro : 3 0 1	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :	2369
Préfixe : _____	Section : A D	Numéro : 6 1 8	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :	768
Préfixe : _____	Section : A D	Numéro : 3 0 2	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :	404
Préfixe : _____	Section : A D	Numéro : 3 0 6	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :	594
Préfixe : _____	Section : A D	Numéro : 6 7 5	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :	512
Préfixe : _____	Section : X X	Numéro : X X X	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²) :	3439.27

Nota : XX.XXX correspond à l'espace sur domaine public non cadastré.



2. Surfaces d'espaces verts - Artificialisation avant / après projet

Le tableau ci-après reprend les surfaces arrondies en m² par type d'aménagement sur le terrain d'assiette.

Il inclut donc y compris des surfaces existantes qui ne seront pas remaniées dans le cadre du projet (parcelle 284 principalement).

	surfaces arrondies en m ²	
	avant	après
voirie & stationnement en enrobé	4500	3000
stationnement perméable	0	390
espace public minéralisé	0	1500
espaces verts publics	900	800
espace vert privé	1400	0
bâtiments	1750	2050
cours d'école et accès privés imperméables	1740	1600
cours d'école végétalisée perméable	500	1450
	10790	10790
surfaces imperméabilisées	7990	8150
surfaces perméables	2800	2640
	10790	10790

Au global, les surfaces imperméabilisées et perméables évoluent peu : environ 160m² d'imperméabilisation supplémentaire sur l'ensemble du terrain d'assiette du projet.

Mars 2024

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
TRAVAUX DE REHABILITATION, D'EXTENSION ET DE REQUALIFICATION DES ABORDS DU SITE
A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE NEUF-MESNIL (59).

NOTICE ANNEXE AU CAS PAR CAS

0

Mars 2024

1^{ère} émission

C. DEJODE

F. BORDAS

SOMMAIRE GENERAL

1	Annexe 1 au document CERFA n°14734-04 « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire ».....	4
2	Situation administrative.....	4
3	Plan de situation au 1/25 000 ^e	4
4	Photographies de la zone d'implantation du projet.....	7
5	Plans et description du projet.....	9
5.1	Organisation actuelle du site.....	9
5.2	Surfaces de l'opération.....	10
5.3	Plans masse du projet et volumétrie.....	12
5.4	Calendrier prévisionnel du projet.....	14
6	Plans des abords du projet et évolution du site étudié.....	15
7	Sites Natura 2000.....	16

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Plan de situation au 1/25 000 ^e du projet.....	5
Figure 2 :	Plans des abords du projet.....	6
Figure 3 :	Plan de situation de la prise de vue éloignée.....	7
Figure 4 :	Photos de de la prise de vue éloignée.....	7
Figure 5 :	Plan de situation de la prise de vue rapprochée.....	8
Figure 6 :	Prises de vues rapprochées.....	8
Figure 7 :	Plan géomètre du site étudié, avant travaux (place de l'église et de la mairie).....	9
Figure 8 :	Plan géomètre du site étudié, avant travaux (salle polyvalente et école).....	9
Figure 9 :	Plan de masse du projet.....	12
Figure 10 :	Affectation des usages des bâtiments.....	13
Figure 11 :	Rendu 3D du parvis de la nouvelle salle polyvalente.....	13
Figure 12 :	Plan de coupe de l'école.....	13
Figure 13 :	Rendu 3 D des espaces extérieurs et cour de récréation.....	13
Figure 14 :	Présentation du phasage du chantier.....	14
Figure 15 :	Vue aérienne du site du projet de 2000-2005.....	15
Figure 16 :	Vue aérienne du site du projet de 2006-2010.....	15
Figure 17 :	Vue aérienne du site du projet en 2023.....	15
Figure 18 :	Plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000.....	19

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Surfaces de l'opération.....	10
Tableau 2 :	Opérations sur les aires de stationnement.....	11

1 Annexe 1 au document CERFA n°14734-04 « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

L'annexe 1 au Cerfa n°14734-04 « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » fait l'objet d'un document remis séparément.

2 Situation administrative

Le projet est soumis à examen au cas par cas pour les rubriques suivantes de la nomenclature définie à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

- n° 41 : Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus,
- n° 44 : Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.

Le projet devrait par ailleurs être soumis à un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (article R 214-1 du code de l'environnement), pour la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature (rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol pour un projet supérieur à 1 ha mais inférieur à 20 ha).

3 Plan de situation au 1/25 000^e

Le plan de situation au 1/25 000^e du projet est présenté sur la figure suivante.

Il permet de localiser :

- La zone d'étude, qui correspond à une zone intégrant l'école maternelle actuelle, la parcelle voisine sur laquelle l'extension est prévue, et les abords de la mairie ;
- Les limites communales de Neuf-Mesnil.



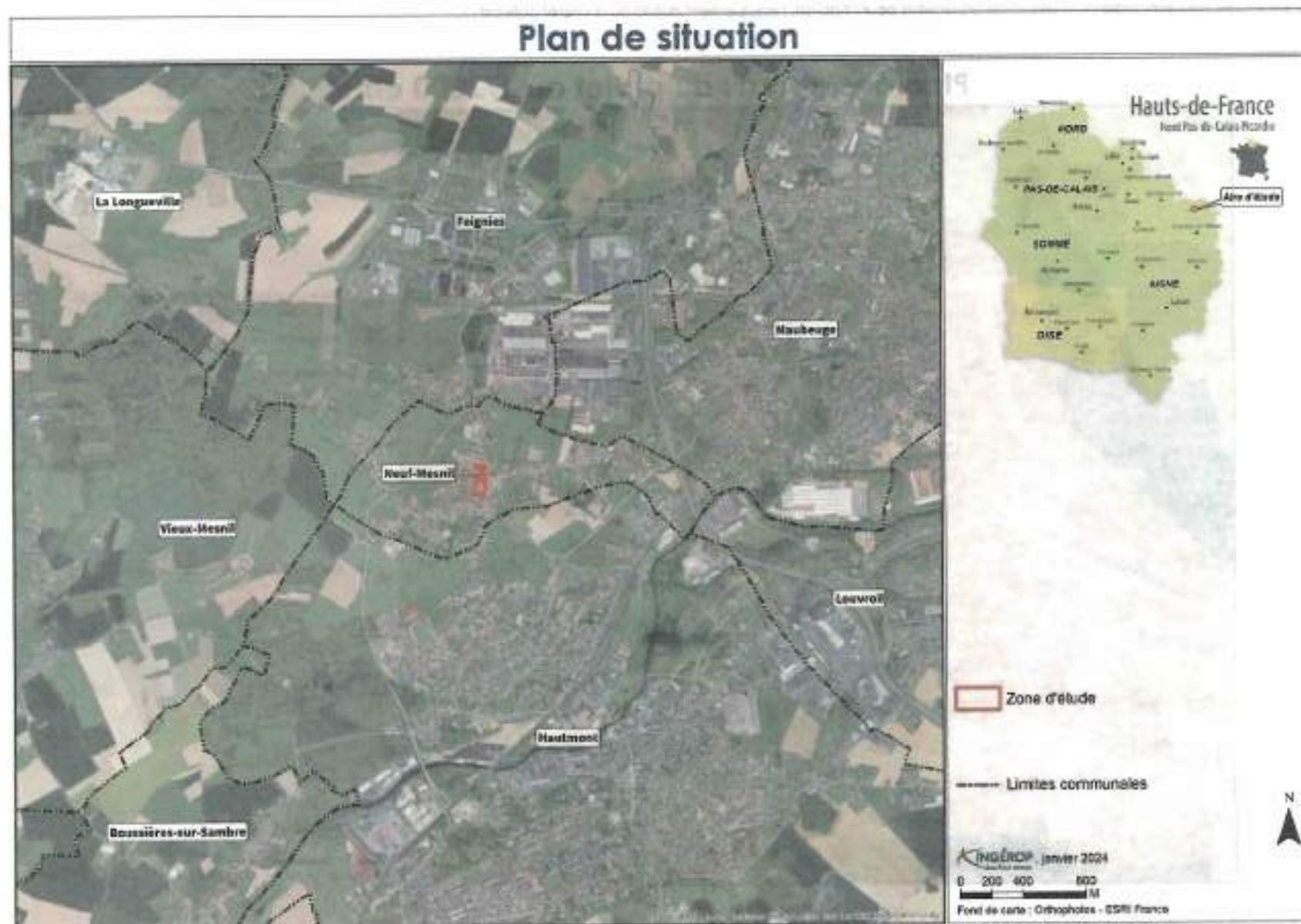


Figure 1 : Plan de situation au 1/25 000e du projet
Source : Orthophotos -ESRI France

Les environs du site étudié sont principalement des zones urbanisées pour l'habitat, l'équipement public ou d'intérêt collectif.

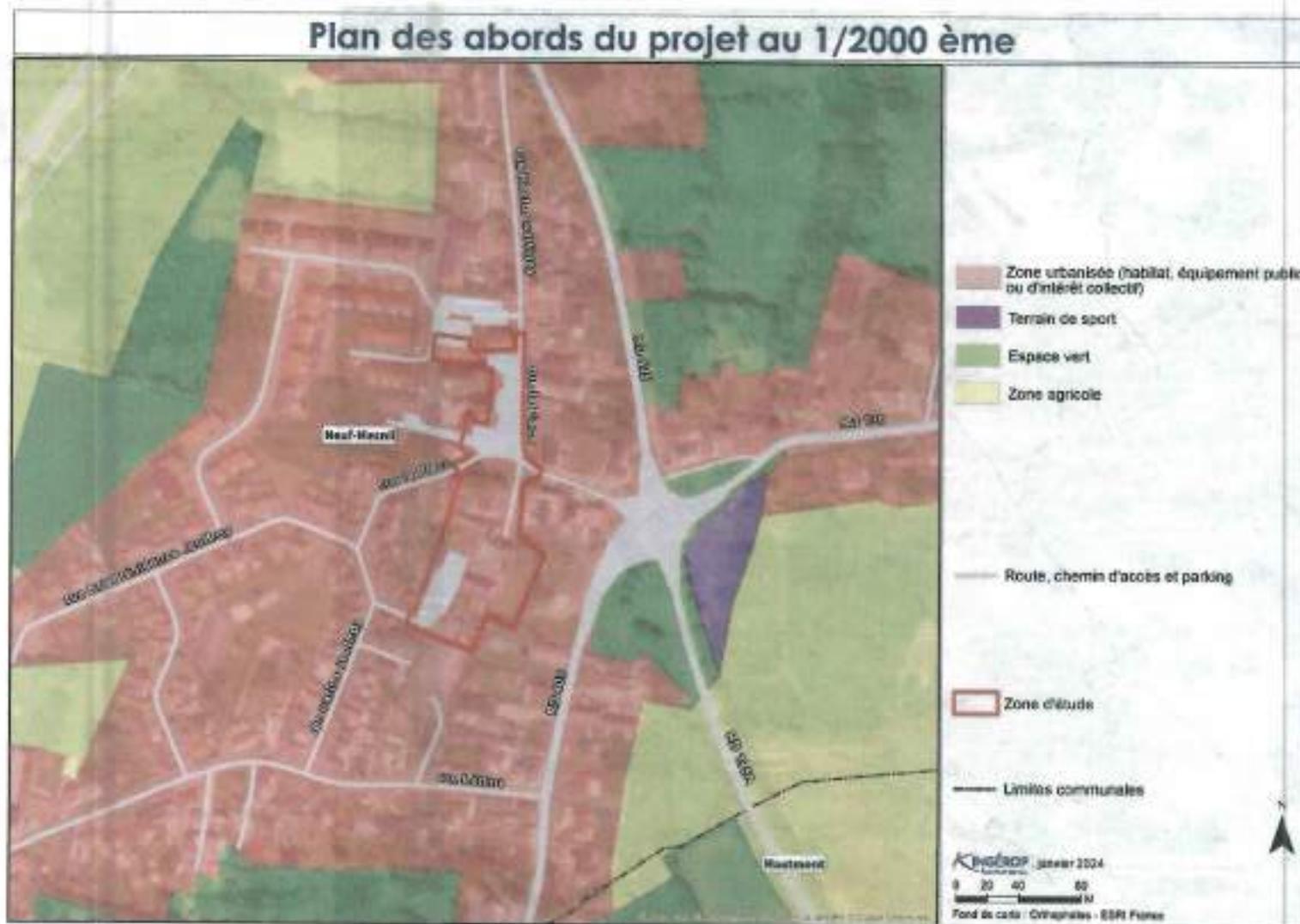


Figure 2 : Plans des abords du projet
Source : Ingérop, 2024

4 Photographies de la zone d'implantation du projet

Les photographies du site sont soit issues de Google Street View et datent de septembre 2022, soit d'une visite de site ayant eu lieu en février et en mars 2023. Elles permettent de situer le projet dans son environnement proche et dans le paysage lointain.

Les photographies, en figure 4, présentent le site dans son ensemble pour le localiser dans son environnement lointain. La localisation de la prise de vue est représentée sur la figure 3.

Les photographies en figure 6, présentent le projet selon des vues rapprochées. La localisation de leur prise de vue est représentée sur la figure 5.

Les prises de vues sont présentées sur les pages suivantes. Chaque photographie est associée à un numéro référencé sur les prises de vue aériennes IGN, et accompagnée de la direction dans laquelle chaque prise de vue est effectuée.

Prises de vues éloignées du site :



Figure 3 : Plan de situation de la prise de vue éloignée
Source : Ingérap, 2024



Figure 4 : Photos de de la prise de vue éloignée
Source : Google Street View, 2022

Prises de vue rapprochées du site :



Figure 5 : Plan de situation de la prise de vue rapprochée
Source : Ingérap, 2024



Figure 6 : Prises de vues rapprochées
Source : Ingérap, 2023

5 Plans et description du projet

5.1 Organisation actuelle du site

L'opération consiste à restructurer et étendre l'école existante, à créer un restaurant scolaire, une nouvelle salle polyvalente, à lier les deux écoles (école maternelle existante et nouveaux équipements), et à requalifier le centre-bourg de Neuf-Mesnil.

Le nombre de classes sera ainsi augmenté et les espaces extérieurs réaménagés.

Le projet prévoit le curage, le désamiantage et la déconstruction de l'école élémentaire et de la salle des fêtes existantes, ainsi qu'un logement annexe attenant à la salle des fêtes.

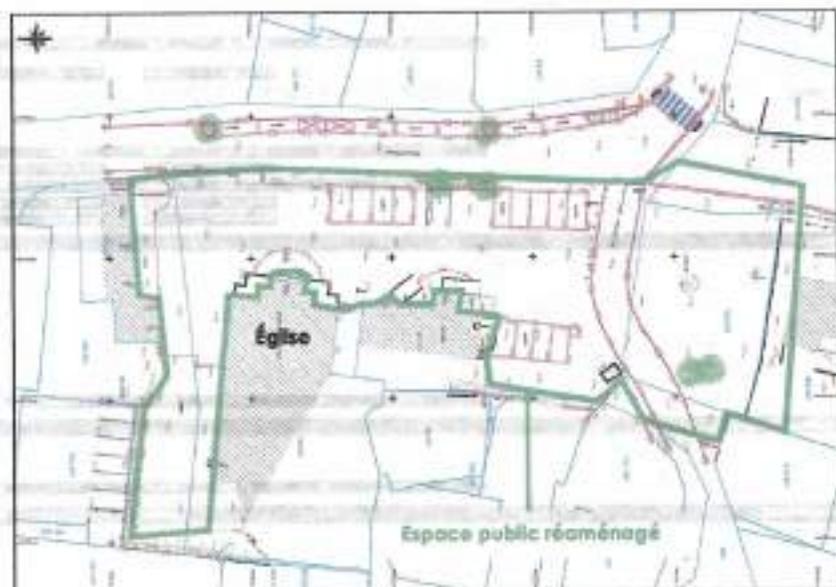


Figure 7 : Plan géométrique du site étudié, avant travaux (place de l'église et de la mairie)
Source : Ingérop, 2023

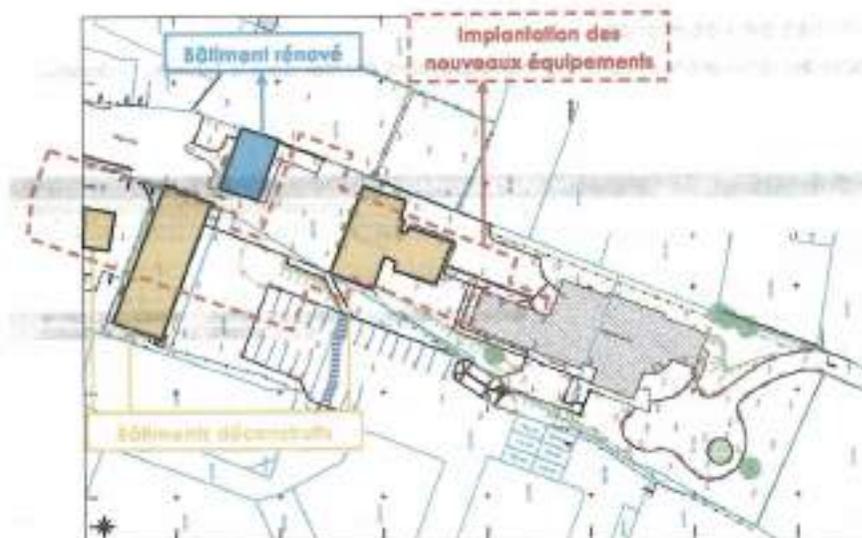


Figure 8 : Plan géométrique du site étudié, avant travaux (salle polyvalente et école)
Source : Ingérop, 2023

L'extension de l'école élémentaire implique de réhabiliter les salles de classe existantes. Afin d'optimiser les travaux de construction et d'assurer la mise aux normes des installations, ces locaux seront curés, désamiantés, puis déconstruits avant d'être rebâti en neuf.

Le projet prévoit également la réorganisation et l'aménagement des places de stationnement autour de l'école et du centre-bourg. L'aire d'étude recense aujourd'hui 62 places de stationnement qui vont être soit déplacées, supprimées (pour l'extension de l'école) ou réaménagées. 18 places de dépose-minute seront créées à proximité de l'école, portant le projet à un total de 63 places de stationnement après les travaux, soit une place de plus qu'actuellement.

Le projet ne prévoit donc pas d'augmentation significative du nombre final de stationnements. Ces surfaces, aujourd'hui totalement imperméabilisées, seront pour la plupart retravaillées en pavés joints verts, ce qui permettra de gérer l'eau de pluie sur site, de favoriser l'infiltration et de limiter les îlots de chaleur afin de maintenir et développer les écosystèmes en place.

Tableau 2 : Opérations sur les aires de stationnement
Source : Ingérop, 2024

Localisation des stationnements	Existant	Après travaux	Type d'aménagement
Parking école	31	15	Partie du parking utilisée pour l'extension de l'école
Dépose minute	0	18	Création d'une nouvelle aire de stationnement en pavés joints verts
Parvis de l'église	18	16	Revêtement en pavés joints verts et meilleure signalisation des places
Nord du parvis	13	14	Aménagements PMR
TOTAL	62	63	

5.3 Plans masse du projet et volumétrie

Le plan masse du projet est présenté ci-dessous.



Figure 9 : Plan de masse du projet
Source : Autrement dit, 2024

Des visuels supplémentaires sont présentés ci-dessous :

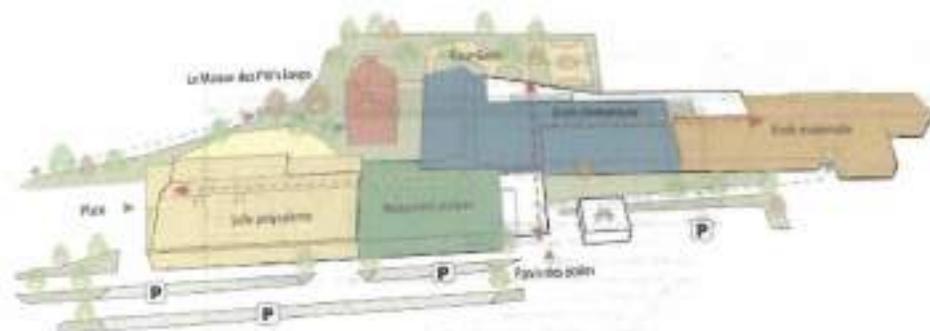


Figure 10 : Affectation des usages des bâtiments
Source : TAO, 2023



Figure 13 : Rendu 3 D des espaces extérieurs et cour de récréation
Source : TAO, 2023



Figure 11 : Rendu 3D du parvis de la nouvelle salle polyvalente
Source : TAO, 2023



Figure 12 : Plan de coupe de l'école
Source : TAO, 2023

5.4 Calendrier prévisionnel du projet

La phase de travaux est prévue de la façon suivante avec un démarrage envisagé au 6 décembre 2024 :

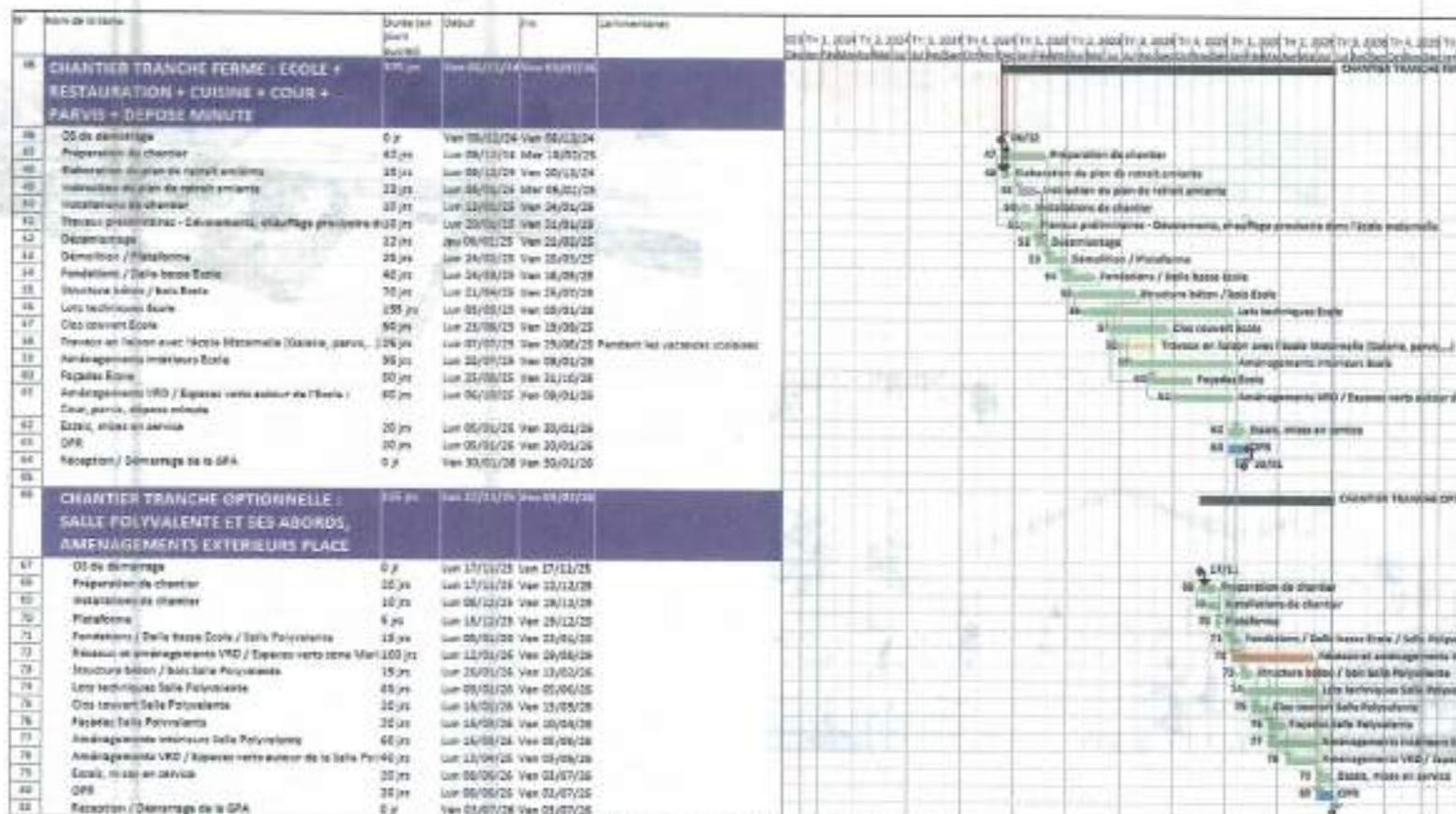


Figure 14 : Présentation du phasage du chantier
Source : Ingérop, 2024

- La phase préparation de chantier permettra de mettre en place les premières réunions de chantier avec les équipes. Les documents nécessaires à la réussite du chantier seront également partagés aux entreprises intervenant sur le chantier. Cette phase examinera les plans d'installation de chantier et les procédures organisationnelles. La durée prévisionnelle de cette étape est de 42 jours pour la tranche ferme, et de 20 jours pour la tranche optionnelle.
- La phase d'exécution des travaux sera ponctuée de visites de chantier afin d'assurer le respect des règles de chantier, de contrôler les avancements, la présence et les effectifs des entreprises. Les interventions des concessionnaires seront coordonnées. Au cours de cette phase sont prévues les interventions de désamiantage, curage et déconstruction des bâtiments existants.
- La phase finition, OPR, réception, levée des réserves, commission de sécurité permettra d'établir la liste des travaux/essais à terminer lot par lot et zone par zone. La durée prévisionnelle de cette étape est de 40 jours pour chaque tranche.

Certaines phases de travaux auront lieu simultanément de façon à optimiser le planning et atteindre l'objectif de 375 jours de chantier.

6 Plans des abords du projet et évolution du site étudié

L'environnement immédiat du site est un milieu urbain et résidentiel, assez densément bâti. Le site étudié est accolé à la rue de la Place.

Comme le montrent les prises de vues aériennes anciennes suivantes, l'école et le centre-bourg de Neuf-Mesnil se sont assez peu développés au cours des 2 dernières décennies. Son expansion est donc progressive.

Les prises de vues aériennes ci-dessous présentent l'environnement immédiat du projet à dominante urbaine avec peu d'évolution des constructions avoisinantes.



Figure 15 : Vue aérienne du site du projet de 2000-2005
Source : Remonter le temps, Géoportail



Figure 16 : Vue aérienne du site du projet de 2006-2010
Source : Remonter le temps, Géoportail



Figure 17 : Vue aérienne du site du projet en 2023
Source : Remonter le temps, Géoportail

7 Sites Natura 2000

Aucun site Naturel 2000 n'est situé au droit de la zone d'étude.

Dans un rayon de 20 km autour du projet, les sites Natura 2000 sont les suivants :

Site Natura 2000	Code	Distance du projet
Vallée de la Sambre	FR3102006	4 km
Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanrière et Plaine alluviale de la Sambre	FR3100509	6 km
Vallée de la Trouille (Belgique)	BE32019C0	9 km
39 Hautes vallées de la Sore, de la Thure de la Haute et leurs versants boisés et bocagers SPN N°512	FR3100512	11 km
Bois de Colfontaine (Belgique)	BE32018C0	11 km
Haut-Pays des Honnelles (Belgique)	BE32025C0	14 km
Vallée de la Thure (Belgique)	BE32047C0	17 km
Haute-Sambre en amont de Thuin (Belgique)	BE32026C0	19 km
Haute vallée de la Thure (Belgique)	BE32029C0	20 km

• Site Natura 2000 « Vallée de la Sambre » (FR3102006)

La Sambre prend sa source en France sur la commune de Fontenelle dans le Département de l'Aisne. Elle s'étend sur une distance de 180 km. Elle traverse également le Département du Nord avant de continuer son cours en Belgique, où elle se jette dans la Meuse au niveau de la commune de Namur. Les 1 785 ha du site de la vallée de la Sambre possèdent une forte valeur patrimoniale au niveau écologique de par la présence de milieux diversifiés tels que les fossés, les ripisylves, les mégaphorbiaies et les plans d'eau. Au niveau paysage, elle est caractérisée par la présence de bocages et de prairies humides.

Le site est composé de parcelles comblées d'alluvions, plus ou moins inondées et occupées par des prairies généralement fauchées et pâturées entrecoupées de haies et de fossés. Ce site présente une flore variée, souvent de valeur patrimoniale marquée (végétations des prairies humides).

Sur le plan faunistique, le site revêt un intérêt majeur pour la Loche d'étang qui affectionne les eaux calmes des étangs, mares, fossés et rivières à court lent et fond sablo-vaseux. Le site comporte également d'autres espèces de l'annexe II de la directive, notamment la Loche de rivière, le Trilon criété ou encore le Murin de Bechstein pour les mieux représentés.

• Site Natura 2000 « Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanrière et Plaine alluviale de la Sambre » (FR3100509)

Ce site constitue le plus vaste massif forestier d'un seul tenant de la région Nord - Pas-de-Calais (plus de 10 000 ha) aux confins des territoires biogéographiques atlantiques/subatlantiques et

subcontinentaux/continentaux, la vallée de la Sambre constituant une importante limite chorologique.

L'intérêt de ce site est notamment lié aux conditions climatiques particulières régnant sur ce secteur, à savoir un climat charnière entre les domaines subatlantique et subcontinental, situation rendant d'ailleurs dans certains cas la caractérisation phytosociologique des habitats « naturels » observés difficile. En forêt domaniale de Mormal, la présence de rappes perchées dans un contexte géologique neutrocline à acidocline, couplé à ce particularisme climatique, explique que les végétations forestières du plateau apparaissent très originales pour le Nord de la France. Ce vaste complexe sylvatique s'avère également particulièrement remarquable pour ses vallons forestiers hébergeant une grande diversité d'habitats liée aux variations des substrats géologiques (végétations neutrophiles à acidoclines), les forêts alluviales résiduelles des niveaux topographiques inondables moyens (*Alno glutinosae-Ulmion minoris*) étant particulièrement représentatives et constituant un chevelu extrêmement dense soulignant la complexité du réseau hydrographique de ce massif forestier.

La préservation du fonctionnement hydrologique naturel des ruisseaux est une condition indispensable au maintien de la qualité et de la diversité des "forêts alluviales résiduelles".

De même, une gestion extensive adaptée des ourlets intra et périforestiers serait souhaitable pour éviter leur dégradation trophique (fauche par gyrobroyage fortement déconseillée).

De manière plus générale, une gestion forestière intégrée est à envisager sur le secteur proposé voire l'abandon de toute gestion sylvicole à titre expérimental (option envisagée dans le Nord/Pas-de-Calais par l'Office National des Forêts, à réfléchir en fonction des contraintes et des types d'habitats).

• Site Natura 2000 « Vallée de la Trouille » (BE32019C0) en Belgique

Le site de la vallée de la Trouille est localisé sur le plateau ilémoneux henruiyer, dans les vallées de la Trouille, de la Wampe et du By et ce, depuis leur confluence à Mons jusqu'à la frontière française. La population de chiroptères d'intérêt communautaire hivernant dans la carrière souterraine de la Mologne - siège de Cuesmes et siège de Bavais, motive la préservation de milieux agricoles et forestiers avoisinants, ainsi que de couloirs de migration le long des vallées. Le talus calcicole de Grand Champs est situé le long de la ligne ferroviaire Bruxelles-Paris précisément entre ces deux carrières souterraines.

Trois terroirs sont inclus pour leur intérêt chiroptérologique : le mont Ostène, le terroir Saint Joseph et le terroir de Belle Couple. Le complexe retenu de milieux bocagers, de pâtures et de champs constitue l'habitat de plusieurs rapaces d'intérêt communautaire dont les trois espèces de busards.

Les cours d'eau, habitat du chabot et du martin pêcheur, et les prairies humides des vallées sont autant de sites d'étape de bécassines des marais, de sarcelles d'hiver et de grandes aigrettes. Quelques bois sont inclus dans le site. Dominant largement les autres habitats d'intérêt communautaire du site en termes de superficie couverte, les formations du métaclimax de la hêtraie atlantique y sont représentées. Deux autres habitats sont prioritaires : les forêts alluviales et les érabières de ravins. Quelques habitats ouverts représentent de petites superficies : prés de fauche, mégaphorbiaies et pelouses calcaires.

- **Site Natura 2000 « 39 Hautes vallées de la Sambre, de la Thur et de la Hante et leurs versants boisés et bocagers SPN N°812 » (FR3100512)**

Les hautes vallées de la Sambre, de la Hante et de la Thur présentent des versants souvent abrupts, occupés par une chaîne de boisements dont l'originalité, la diversité et la qualité biologique et écologique s'expliquent par la très grande complexité géologique, géomorphologique et édaphique de ce secteur. V véritable puzzle où alternent en de nombreuses combinaisons les couches transennas et lameniennes (affleurements de schistes plus ou moins calcaires, de grès de calcaires gréseux, de psammites...).

L'intérêt écologique de ce site s'explique notamment par l'originalité climatique de cette région naturelle de l'entre Sambre et Meuse. Un climat affectivement précontinental à affinités montagnardes (précontinental submontagnard) liées à d'assez fortes précipitations y sévère et est révéé par la présence d'espèces végétales telles que le sureau à grappes (*Sambucus racemosa*), la Luzule des bois (*Luzula sylvatica*), le Pâturin de Choix (*Poa choixii*) et la Luzule blanchâtre (*Luzula luzuloides*) notamment. Cette ambiance très particulière fait originalité de l'extrême sud-est du département du Nord et de ce site en particulier, car elle permet le développement de végétations non connues ailleurs (formes particulières d'habitats à répartition plus continentale, en limite d'aire dans l'Avesnois) dont la diversité est accentuée par la multiplicité des assises géologiques affleurantes (schistes plus ou moins calcaires, grès, calcaires, psammites...).

- **Site Natura 2000 « Bois de Colfontaine » (BE32018C0) en Belgique**

Le site est composé essentiellement d'un massif forestier mélangé plus au sud de pâturages entre les communes de Douv, Bougies et Sans-la-Buyère. De grand intérêt géologique (côtoiement de calcaires du Viséen, de schistes et poudingues du Westphalien et de psammites du Gedinien), il constitue l'une des plus belles forêts wallonnes représentatives de la chênaie mélangée à Jacinthe du domaine atlantique. Réputé pour être la seule station belge de l'Asarol, le bois de Colfontaine est aussi un habitat de première importance pour des espèces animales telles que le pic noir et le pic mar, surtout dans le contexte régional.

Les ruisseaux qui le sillonnent engendrent la formation d'aulnaies alluviales et de quelques mégaphorbiaies. Ces mêmes ruisseaux abritent le Martin-pêcheur. Comme la plupart des zones forestières présentes dans cette partie du Hainaut, ce site présente un intérêt non négligeable pour l'établissement d'un réseau écologique cohérent dans cette région.

- **Site Natura 2000 « Haut-Fays des Honnelles » (BE32028C0) en Belgique**

La désignation du site se justifie par l'importance d'une série d'habitats et d'habitats d'espèces remarquables au niveau régional. On y retrouve les seules formations de la hêtraie calcicole médio-européenne du Nord du sillon Sambre-Meuse, des forêts de ravin et quelques pelouses siccicoles ou siccocalcaires en voie de restauration. Ces habitats rares sont d'une richesse floristique remarquable. On y retrouve, entre autres, la rarissime Luzule de Forster et de nombreuses espèces d'orchidées. Les autres habitats forestiers que l'on y retrouve sont des chênaies à Jacinthes, quelques rares hêtraies neutrophiles et des peupleraies. Ce vaste ensemble boisé abrite les Pics mar et noirs.

Deux cours d'eau de bonne qualité, la Petite et la Grande Honnelle, et eurs affluents y déterminent des habitats rivulaires de qualité. Ces aulnaies et mégaphorbiaies, complétées par des prairies souvent parcourues de haies ou d'alignements d'arbres abritent une riche avifaune. Les cours d'eau eux-mêmes abritent une faune assez remarquable comme la mulette épaisse, le chabot et le limphon de Planer.

- **Site Natura 2000 « Vallée de la Thur » (BE32047C0) en Belgique**

Le site suit la Thur entre Basilles-Abbaye et Merbes-le-Château. Sa désignation se justifie par la présence, plutôt rare dans la région, d'intéressantes forêts alluviales rivulaires et d'espèces qui y sont associées, ainsi que par la nécessité de préserver la qualité des eaux dans une région où l'agriculture et la pression urbaine sont très importantes.

- **Site Natura 2000 « Haute-Sambre en amont de Thuin » (BE32026C0) en Belgique**

Ce site comprend de petites entités forestières réparties sur une ligne Nord-Sud entre Leers-et-Fosteau et Thuin : le bois de Biercée, le bois Grignard, la Chasse des Basuts, le bois de la Folle, le bois des Aguières, le bois de Pommerœux, le bois de Beau et le bois Lyon. A l'Ouest, le site englobe des zones humides situées au confluent de la Sambre et de la Hante, faisant partie de la réserve naturelle de la Ruspière. Il comprend enfin une ancienne boue de la Sambre à Sans-la-Buissière, ainsi que la réserve de l'Étang de la Marrière à Estinnes.

Ce site très étendu compte plusieurs habitats dignes d'un grand intérêt. Le complexe marécageux de la Buissière abrite de beaux milieux alluviaux en bord de la Hante et de la Sambre : mégaphorbiaies, magnocœnaies, aulnaies-frénaies des cours d'eau lents. La Hante, elle-même, présente quelques tronçons de rivière à renouée flottante. A l'Est du site, des aulnaies-frénaies, des ruisselets et des sources occupent les fonds de vallées des massifs forestiers du Pont à roulettes, des Prés des Sarts et de Vilers. En ce qui concerne les zones boisées, le bois Grignard et de Biercée, et le bois de Pommerœux, abritent des chênaies acidophiles ainsi que de petites superficies de hêtraies acidophiles et de chênaies pédonculées à bouleau. Les pentes calcaires en rive droite de la Sambre au lieu-dit Tint-Cu présentent des chênaies mésophiles ainsi qu'un reliquat de chênaie-charmaie calcicole. Au Sud, dans les bois Lyon et des Aguières, c'est la chênaie mésophile qui domine. Ces milieux forestiers présentant un grand intérêt pour la biodiversité aviaire et le pic mar. Outre ces milieux humides et forestiers, les Fancs de la vallée à hauteur de la Noue Grignard abritent une pelouse siccicole à gaillet du Hartz, petite oseille et agrostis commun. Par ailleurs, il faut signaler la présence de fragments de buisettes thermophiles, en aval sur les flancs de la vallée.

Les zones humides situées au confluent de la Hante et de la Sambre constituent un site de reproduction, de relais migratoire et d'hivernage pour les oiseaux aquatiques, mais aussi pour le maillot de Dismoutin et le triton cristé. Les cours d'eau, ainsi que les trayères et les bras morts qui y sont associés, hébergent la bavèze, le chabot et la mulette épaisse.

• **Site Natura 2000 « Haute vallée de la Thure » (BE32029C0) en Belgique**

Le site concerne la vallée de la Thure entre Siny-Rance et sa confluence avec le Ruisseau du Grand Rieu ainsi que les étangs de Genestroux, de Hérimont, des Monts rosés. Ces zones humides sont caractérisées par une belle végétation aquatique, notamment des mégaphorbiaies remarquablement bien conservées. Le site englobe aussi les Bois de Marinsart et de Hérimont ainsi que le Bois de la Bruyère, qui comprennent des landesaux de hêtres calcicoles et abritent une avifaune diversifiée : nidification de la Blandière ophione, du Pic noir et du Pic mar.

Au regard des descriptions des sites Natura 2000 et de leurs distances par rapport au site du projet de l'école/ centre-bourg de Neuf-Mesnil, il en résulte que le projet n'est pas un site particulièrement convoité par les espèces issues des zones Natura 2000 citées.

Le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000.

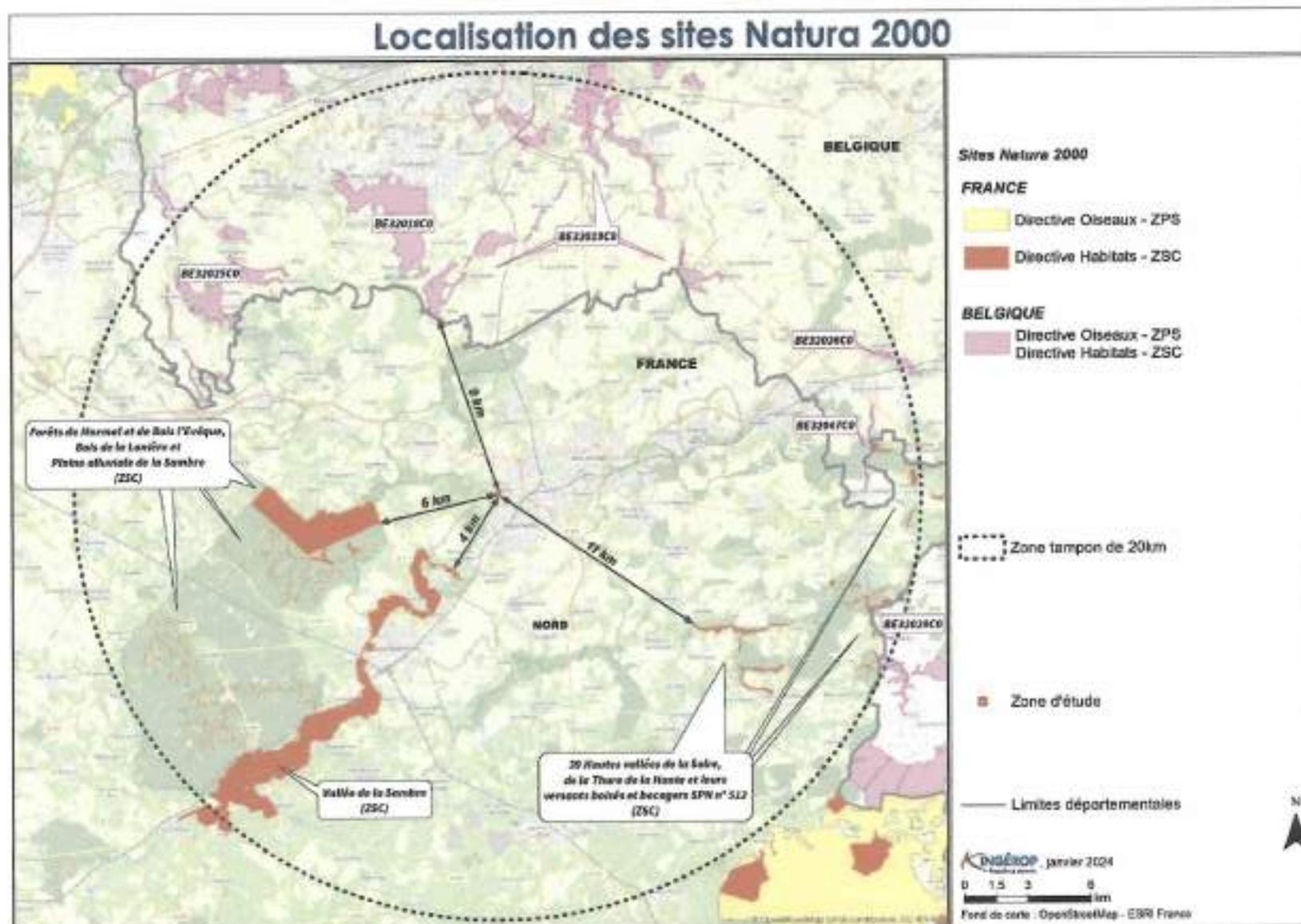


Figure 16 : Plan de situation du projet par rapport aux sites Natura 2000
Sources : Ingérap, 2024

Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PROJET DE MODIFICATION N°3 - PROCEDURE SIMPLIFIEE

Precédure d'évolution N°04

Version d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération n°3241 du Conseil Communautaire en date du 07/04/2022

Le Président

Commune Péri-urbaine
Neuf-Mesnil



Légende

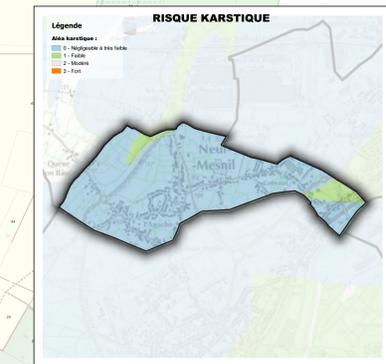
- Contexte**
- Limites communales
 - Parcelles cadastrales
 - Bâti
 - Cimetières et lieux de culte
- Destination des sols**
- Zones urbaines**
- Zone UB : Zone urbaine mixte périphérique
 - Zone UC : Zone urbaine mixte de plus faible densité
 - Zone UD : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
 - Zone UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique
- Zones à urbaniser**
- Zone 1AU à urbaniser à vocation principale habitat
 - Zone 2AU mixte à long terme à vocation principale habitat
 - Zone 1AUE spécifique à court terme à vocation principale activités
- Zones agricoles**
- Zone agricole A
 - Zone agricole Ap aux enjeux paysagers et naturels
- Zones naturelles**
- Zone naturelle N
- Secteurs soumis à un risque inondation**
- Secteurs inondables par débordement identifiés à l'ARZI et le PERI de la Sambre :
 - Secteur d'aléa fort
 - Risque inondation par ruissellement
 - Axe routier soumis au ruissellement
 - Zone potentiellement inondable
 - Autres informations liées au risque inondation
 - Coulées de boues
- Secteurs identifiés comme des zones à dominante humide ou zones humides**
- Zones à dominante humide du SDAGE Artois Picarde
- Outils réglementaires**
- Secteurs de projet concernés par une Orientation d'Aménagement et Programmation sectorielle (les zones à urbaniser sont soumises à une OAP phasage)**
- OAP sectorielle habitat
 - OAP multisectorielle densité
 - OAP multisectorielle ZNIEFF
 - OAP sectorielle économiques
- Éléments participant au cadre de vie**
- Linéaires de haies préservées au titre de l'article L-151-23 du code de l'urbanisme
 - Mare protégée au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
 - Élément de petit patrimoine bâti identifié au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Autres dispositifs réglementaires**
- Emplacement réservé
- Informations**
- Bâtiment agricole

Avertissement

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter la zone :

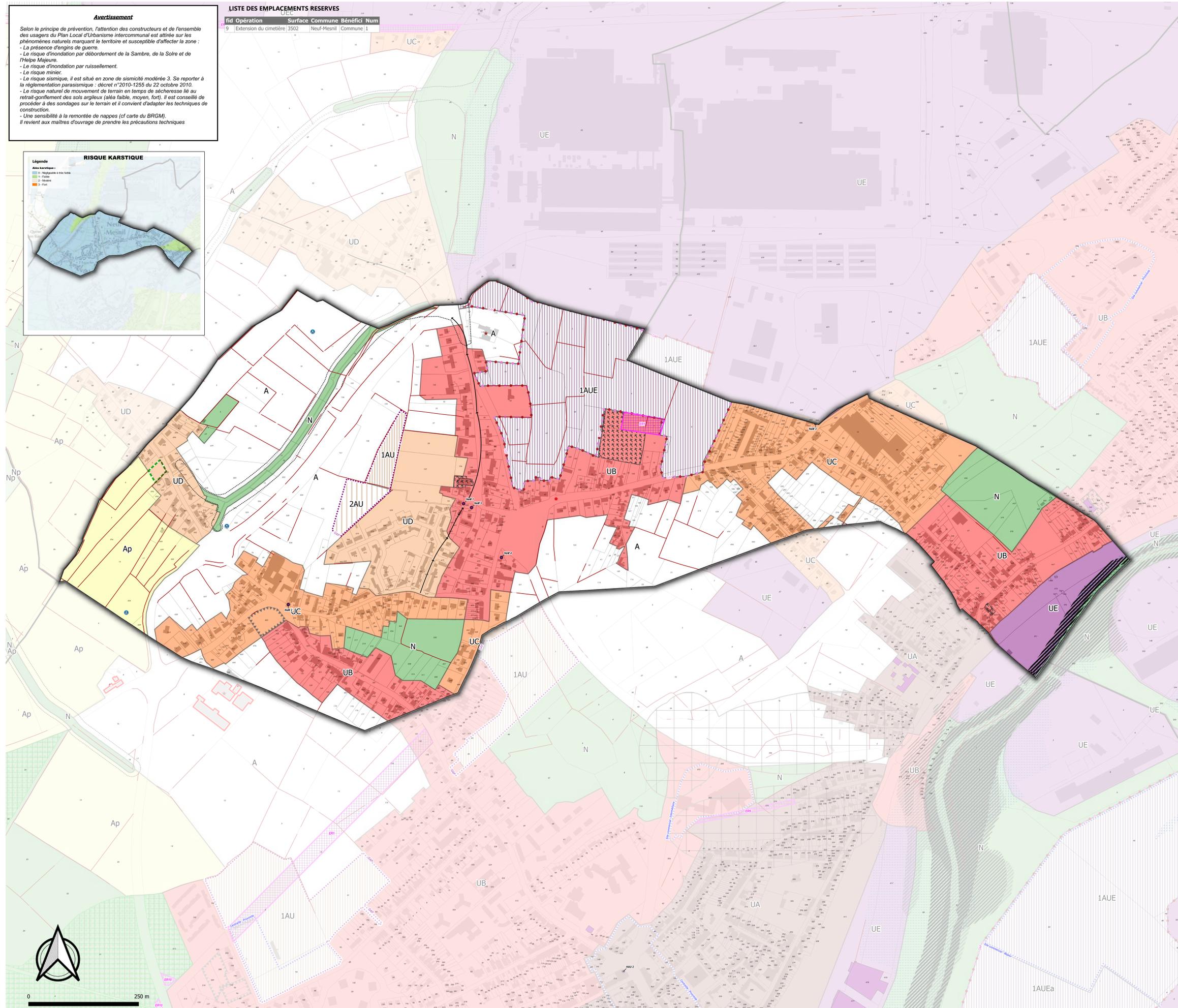
- La présence d'engins de guerre.
- Le risque d'inondation par débordement de la Sambre, de la Solre et de l'Helpe Majours.
- Le risque d'inondation par ruissellement.
- Le risque minier.
- Le risque sismique, il est situé en zone de sismicité modérée 3. Se reporter à la réglementation parasismique - décret n° 2015-1255 du 22 octobre 2010.
- Le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux (aléa faible, moyen, fort). Il est conseillé de procéder à des sondages sur le terrain et il convient d'adapter les techniques de construction.
- Une sensibilité à la remontée de nappes (cf carte du BRGM).

Il revient aux maîtres d'ouvrage de prendre les précautions techniques



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Id	Opération	Surface	Commune	Bénéfici Num
9	Extension du cimetière	3502	Neuf-Mesnil	Commune 1



ECHELLE
1:2 885



0 250 m